

quatre... 1.200 fr.
El pour les approvisionnements et surveillance, nous pensons pouvoir faire appel à la charité et au dévouement des dames patronesses des asiles pauvres, avec l'intervention de MM. les membres de l'Administration municipale et de MM. les membres du Bureau de bienfaisance, par l'entremise desquels pourront venir les secours en nature.

Nous avons calculé sur une dépense mensuelle approximative de 2.000 fr. pour le service, soit pour trois mois... 6.000 fr.

Total. 7.200 fr.

que nous vous proposons, Messieurs, de voter en laissant aux soins de MM. les membres de l'Administration municipale, l'initiative de l'exécution de la conduite générale de cette affaire.

La suite au prochain numéro.)

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE.

Il paraît que samedi dans la soirée, le bruit s'est répandu à Lille que des troubles avaient éclaté à Roubaix. On disait, rapporte l'Echo du Nord, que des estafettes parcouraient la ville portant des ordres aux officiers et sous-officiers du régiment de dragons dissimulés dans les cercles, dans les cafés et au théâtre; on assurait que le régiment tout entier, sous les armes et prêt à partir, se tenait à cheval dans les cours des casernes. Des gens se prétendant mieux informés ajoutaient que vers onze heures, ils avaient vu de longues files de cavaliers prenant la direction de Roubaix.

Un grand nombre d'habitants inquiets se portèrent vers la gare où ils ne purent rien apprendre.

Ce n'était qu'une fausse alerte et nous ne savons sur quels avis l'autorité militaire de Lille a cru devoir consigner les troupes.

L'ordre règne à Roubaix!

Le Maire de la ville de Roubaix donne avis que le quinzième tirage des obligations de l'emprunt de Roubaix et de Tourcoing, aura lieu à l'Hôtel-de-Ville de Roubaix, le samedi 1^{er} février prochain, à dix heures du matin.

C. DESCAT.

Le Préfet du Nord donne avis que les barrières de dégel seront ouvertes le 28 janvier, à midi, sur les chemins vicinaux d'intérêt commun situés dans l'arrondissement de Lille, nos 4, 12, 13, 19, 24, 37, 47, 54, 57, 58, 62, 63, 64, 78, 90, 91 et 92.

Dimanche soir, au théâtre, pendant la représentation de la Bergère d'Orly, le feu a pris à un décor. Un commencement de panique s'est produit, mais le public a été immédiatement rassuré par un artiste qui est venu annoncer que tout danger avait disparu.

Samedi matin, dans la Grande-Rue, un jeune Espagnol, venu à Roubaix visiter quelques parents, est tombé et s'est cassé le bras droit. Transporté dans une maison voisine, il a reçu les soins les plus empressés.

Hier après-midi, un ecclésiastique inconnu s'est présenté chez un horloger de Roubaix et à lui a remis, à titre de restitution et au nom d'une personne qui désire garder l'anonyme, une somme de 1000 fr.

Dans la nuit de samedi à dimanche, un vol de volailles a été commis dans la ferme de M. Denis Salembier. On est à la recherche du coupable.

Dans son audience d'hier, le tribunal correctionnel a jugé quelques affaires concernant des individus de Roubaix:

Rosalie Vanderkerke, femme de journée à Roubaix, a volé à une pâtisseries qui l'employait, une chaîne d'or valant 30 fr. laquelle a été vendue par Léopold Christiano, son amant et son complice, à un orfèvre; les prévenus font défaut et sont condamnés.

Six contrebandiers comparaissent ensuite. Ce sont:

Alexandre Lectornet, Alexandre Prouvost, François Elie, Charles Stichelbart, Louis Spuiter et Louis Vandamme; ils ont été arrêtés en différents endroits de la frontière, fraudant du tabac; ils sont condamnés, selon les circonstances, de trois jours à un mois de prison et 500 fr d'amende.

On lit dans l'Autorité de Dunkerque:

Une troupe de quarante-trois contrebandiers arrivant de l'étranger armée de bâtons et marchant en bon ordre sous la conduite d'un chef, a tenté, dans la nuit du 9 au 10 janvier courant, par un froid des plus intenses, de forcer la première ligne de douanes, près de la ville de Bailleul.

Attaquée avec élan et résolution, à une heure du matin, dans la plaine des Deux-Moulins, par un peloton de vingt-six hommes des brigades des douanes de Bailleul et de Météren rassemblés à la tête sous le commandement du capitaine Sauvage et du lieutenant Dimon, cette bande,

après un engagement des plus vifs, a été mise complètement en déroute.

Quatorze prisonniers sont restés, au premier choc, entre les mains du service, qui, dans une poursuite énergique soutenue pendant deux kilomètres, a encore arrêté cinq autres contrebandiers et repoussé tous les autres au delà de la frontière.

Quarante-deux ballots de tabac, formant le total des charges, ont été capturés.

Cette affaire, aussi heureuse pour l'ordre public que pour les intérêts du Trésor, fait le plus grand honneur aux agents qui y ont pris part, et qui ont tous montré, avec leur dévouement et leur sang-froid, ce que l'on peut attendre en même temps de leur excellent esprit de discipline et de leur bonne organisation.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE

Mercredi 29 janvier, à 8 h. 1/4 du soir.

Explication des attractions et répulsions électriques. Électromètre. Attractions et répulsions des corps électrisés. Attractions sur les corps à l'état naturel. Carillon électrique. Araignée de Franklin. Appareil à grêle. Théorie électrique. Planisphère électrique. Arrosoir électrique. Electroscopes et électromètres. Electromètre condensateur.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

Bulletin de la séance du 26 Janvier 1868.

Sommes versées par 104 déposants dont 23 nouveaux 14.552
53 demandes en remboursements 11.418 38
Les opérations du mois de janvier sont suivies par MM. Lepoutre-Parent et Duhamel-Lefebvre, directeurs.

Pour toute la chronique locale: J. REBOUX.

FAITS DIVERS

Une correspondance particulière et toute spéciale nous donne, dit l'Indépendant de Douai des renseignements précis sur les faits qui se sont passés à Sainte-Barbe, faits que nous avons signalés sommairement dans nos derniers numéros.

Au mois de mai 1866, une dame présente au directeur de Sainte-Barbe un enfant de dix ans qu'elle disait avoir recueilli, le priant de s'associer à une œuvre de bienfaisance. Le directeur reçut cet enfant sous le nom de Labryère qu'elle portait elle-même et le plaça dans le petit collège de Sainte-Barbe-des-Champs.

Lorsque Mme Labryère devint marquise d'Orvault, elle lui donna le nom de son mari, sous lequel il n'a pas cessé depuis d'être connu dans la maison. Il y a quelques mois, elle voulut, peu après l'attentat de son frère, changer une troisième fois le nom de l'enfant et le faire appeler Drouin. Le directeur, considérant la chose comme impraticable, la pria de le reprendre et de le placer dans un autre établissement où ce changement n'aurait pas excité la surprise de ses camarades. Elle revint alors sur sa détermination et le jeune d'Orvault resta encore à Sainte-Barbe. Mais lorsque le procès eut acquis un si triste retentissement, le directeur jugea, d'accord avec ses principaux collaborateurs de Fontenay et de Paris, que la position d'un élève qui se trouvait en botte à tous les commentaires de ses camarades et de leurs familles, n'était plus tenable; et mû par un sentiment de vive sollicitude il écrivit à Mme d'Orvault une lettre pleine de prudence et de prévoyance paternelle.

Ce n'est pas sans chagrin, disait-il, que je me sépare d'un enfant qui se trouve placé dans des conditions dont il n'est nullement responsable; mais il me paraît impossible de le remettre, après les cougés du jour de l'an, en présence d'enfants qui, n'ayant pas l'expérience de la vie, sont trop souvent sans pitié... Dans le nouvel établissement où vous allez le placer, ayez soin de l'introduire sous son véritable nom et non pas sous celui d'Orvault. C'est le plus sûr moyen d'éviter à l'avenir les embarras et les complications.

Tels sont les faits. Le bon sens public peut donc apprécier si le jeune d'Orvault a été brutalement expulsé de Sainte-Barbe ou s'il a été traité avec la convenance due à sa situation. Les pères de famille jugeront si le conseil donné par le directeur était sage et vraiment paternel.

Toujours est-il que quelques journaux, le Figaro, le Nain jaune, attaquèrent violemment le directeur à cette occasion. Ces articles pénétrèrent dans l'École préparatoire de Sainte-Barbe, et excitèrent les élèves contre leur chef. En même temps d'autres excitations les poussaient au désordre. Certaines personnes, dit-on, au risque de compromettre l'avenir de ces jeunes gens, n'avaient pas honte d'en faire les instruments de leur inimitié ou de leur vengeance personnelle contre l'administration du collège. Le journal l'Époque avance même que ce fut à l'instigation d'un des plus connus des honorables députés de la Seine, que les élèves rédigèrent la protestation qu'ils envoyèrent au rédacteur de la Liberté. Le journal l'Époque est sans doute bien informé; mais comme il ne donne pas le nom du député, nous pouvons nous abstenir de croire à cette accusation.

Aujourd'hui, les cours de l'école ont été repris, plus de deux cents élèves sont rentrés en adhérent individuellement à une rétractation formelle de leur lettre. Une quinzaine de jeunes gens mal notés ont été rendus à leurs familles, et les membres du conseil d'administration de Sainte-Barbe viennent d'adresser à tous les pères de famille, une lettre qui condamne en

termes justes et modérés la conduite de certains journaux dans ces circonstances.

On mande de Marseille, 27 janvier: Coda, Quaranta et Nardi ont été exécutés dans la matinée.

Coda a demandé pardon à Dieu et aux hommes. Tous sont morts courageusement. La foule était immense. Aucun incident à signaler.

On ne se rend pas compte exactement en France de l'usage que fait quelquefois du télégraphe la presse provinciale de la Grande-Bretagne. Plusieurs journaux de Glasgow et d'Edimbourg entretiennent un fil spécial jusqu'à Londres, par lequel ils reçoivent, de leurs correspondants dans la capitale, avis de tous les événements importants, politiques ou autres, à mesure qu'ils se produisent.

Le Scotsman, d'Edimbourg seul, parmi les onze feuilles qui se publient quotidiennement en Écosse, contenait dans son édition du 20 décembre la reproduction in extenso des deux discours prononcés la veille à Ormskirck et à Southport, en Lancashire, par M. Gladstone, et qui lui avaient été spécialement télégraphiés; en outre de ces discours qui occupent sept colonnes de petit caractère, le Scotsman en donnait encore quatre autres de nouvelles adressées de Londres par son propre fil et une de télégrammes divers. Ces douze colonnes de correspondance électrique renfermaient près de trente mille mots, qui, suivant le tarif ordinaire, auraient coûté 3,750 francs au journal.

Il faut noter que presque tout le travail de transmission, de composition, de correction et d'impression a dû s'exécuter entre neuf heures du soir et trois heures du matin.

La boutade suivante, dit la Situation, circulait ces jours derniers au Palais-Bourbon, dans la salle des Pas-Perdus. Nous ne nommerons pas le député auquel il est fait allusion. C'est au lecteur à deviner.

Dialogue

entre un Député et la Nymphé Echo.

Si je te parle, écho, de toi serai-je oui?

— Oui.

Comment m'a-t-on trouvé dans l'emploi de Solon?

— Long.

Comment donc voulait-on que fussent mes discours?

— Courts.

Le Stèle a pourtant dit que je fus éloquent.

— Quand?

— Que dit-on de l'argent que l'on me fait toucher?

— Cher.

Penses-tu que je sois regretté du vulgaire?

— Guère.

Rencontrai-je de l'urne, ainsi que le phénix.

— Nix.

La police de Londres est enfin sur les traces du misérable qui a conduit l'affaire de Clerkenwell, de celui qui a préparé le tonneau de poudre, et qui a mis le feu; les journaux de ce matin, en racontant une arrestation fort importante qui vient d'être faite, assuraient positivement qu'elle s'était emparée de lui. Mais les nouvelles du soir sont moins certaines, et en tenant compte des méprises nombreuses qui ont eu lieu à ce sujet depuis l'attentat, nous devons nous borner à exposer les faits qui ont aujourd'hui tenu toute la ville en grande émotion.

Il paraît certain que la police connaissait depuis quelques jours toute l'histoire du complot, son origine et ses fauteurs. D'après les renseignements qu'on lui attribue, l'attentat aurait été arrêté dans une réunion de feniens habitant à Glasgow, et un nommé Michael Barratt aurait été chargé de l'exécuter. Un homme de ce nom, et d'un signalement en rapport avec les témoignages de ceux qui ont vu mettre le feu au baril de poudre, quitta Glasgow quelques jours avant l'explosion, se rendit à Londres, et n'en partit que dans la nuit qui suivit le funeste événement. A dater de ce moment, la police perdit ses traces. Un événement purement accidentel survint la semaine dernière, qui peut-être le lui a livré pieds et poings liés.

Mardi derniers, les policiers de Glasgow furent mis en alarme par des détonations d'armes à feu qui retentirent dans une des principales rues de la ville. Deux individus arrêtés pour ce fait donnèrent pour noms: l'un O'Neill et l'autre Michael Barratt. La police de Londres, informée de cette relation de noms avec celui qu'elle recherchait, envoya immédiatement à Glasgow, l'inspecteur M. Williamsen, et celui-ci reconnut en effet que les traits de ce dernier se rapportaient entièrement au signalement de Michael Barratt, dénoncé comme le chef du complot de Clerkenwell, et en conséquence, Michael Barratt et O'Neill ont été conduits sous bonne escorte à Londres; ils ont été confrontés ce matin avec les deux principaux témoins.

Le premier appelé est un enfant de onze ans, le même qui jouait près du tonneau de poudre au moment de l'explosion. Le magistrat. — Pourriez-vous reconnaître l'homme qui a mis le feu au baril de poudre?

Le témoin. — Oui.

Le magistrat. — Regardez ces hommes et désignez-le.

L'enfant a désigné Michael Barratt, et a déclaré que, le matin, il avait été conduit au milieu de trente prisonniers, et qu'il avait encre indiqué le même individu.

Le second témoin est aussi fort jeune et a désigné O'Neill. Il avait été, comme le premier témoin, conduit dans la matinée à la prison, et avait également désigné O'Neill.

Le temps n'a pas permis de continuer cette confrontation, qui a été remise à huitaine.

Les manufactures américaines se ressentent, avantageusement pour elles, de la fièvre d'armement qui agite depuis quelque temps l'Europe. C'est ainsi que le gouvernement russe vient, s'il faut en croire le Courrier des États-Unis, de passer un contrat avec la manufacture d'armes de Colt, de Hartford (Connecticut), pour la fourniture de trente mille carabines du système Bardin, qui devront être livrées dans l'espace de dix-huit mois; et que le gouvernement prussien a, de son côté, commandé à la même compagnie cent pièces de canon revolver du modèle Galin.

Nous lisons dans un journal de Paris:

La misère poursuit de plus en plus la vieille Europe. Des renseignements nous sont personnellement venus de Lublin, district de Prusieszow. Dans ce pays, la famine est encore plus grande que dans la Prusse orientale. Accablés sous des impôts odieux, les malheureux Polonais voient leur terre devenir de plus en plus infertile: Cette année, la kopa de froment (60 gerbes), qui rendait habituellement de 24 à 32 septiers (garnies), n'a fourni que 3 à 6 garnies. Une situation intolérable est ainsi faite aux plus riches dans un pays où l'on n'avait jamais appris qu'un homme fût mort de faim.

Nous lisons dans l'Industriel alsacien: Le 15 janvier, une explosion de feu grison causa, dans la mine de Neu-Iserlohn, près de Dortmund en Westphalie, une de ces catastrophes qui sont malheureusement assez fréquentes en Angleterre, mais dont la Prusse n'avait point vu d'exemple depuis des siècles. Soixante-quatorze cadavres ont été retrouvés, six blessés sont morts, quelques autres ne valent guère mieux, et les mineurs prétendent que l'on découvrirait encore de nombreuses victimes.

La plupart de ces malheureux appartiennent aux villages de Castrop, Lütgendortmund et Langendreff. L'usage veut, dans ces contrées, que les hommes d'une même famille travaillent ensemble; ainsi un grand nombre de familles ont perdu par ce seul coup, tous leurs soutiens. Une seule maison compte six morts!

Les détails sont affreux. Qui oserait entreprendre de peindre le tableau de ces femmes accourues à la première nouvelle du malheur et cherchant parmi les cadavres mutilés, un mari, un père, des enfants! Une mère trouva ses trois fils sur ce champ de bataille. Une veuve y trouva ses deux fils aînés; le troisième était un pauvre petit sourd-muet dont les autres avaient été le soutien. Un autre fils de veuve, encore un enfant l'unique espérance de sa mère, était descendu pour la première fois dans la mine et n'en est pas sorti vivant. Deux femmes se disputaient un cadavre que chacune prétendait être celui de son mari; l'une croyait le reconnaître à une ceinture, l'autre à ses souliers. Une aubergiste reconnut un pensionnaire au pain beurré qu'elle lui avait donné à son départ et qu'il avait encore dans sa poche. Les habitants de ces pauvres villages rapportent aux étrangers accourus pour contempler ce triste spectacle, une foule d'autres détails étranges et touchants.

Un jeune homme de 17 ans fut déterré après être resté enseveli pendant trente-deux heures; il n'était pas blessé mais fou de terreur. En proie à une fièvre ardente, il ne peut se soustraire aux horribles images qui obsèdent son cerveau. Il lève les bras le long des murs comme s'il voulait les escalader.

Déjà, dans toutes les villes de l'Allemagne, la charité s'est mise en devoir de réparer, de cet affreux malheur, ce qui peut être réparé par les ressources humaines. Il n'y a d'ailleurs pas un jour à perdre, car les misérables familles qui s'adressent en ce moment à la pitié publique, ont perdu déjà un grand nombre de bras, l'an passé, par les ravages du choléra.

Il a été obtenu de la Législature de New-York une charte pour une nouvelle sorte de compagnies d'assurances. Ce sera une compagnie homéopathique d'assurance mutuelle sur la vie. La vie de ceux qui adopteront le traitement homéopathique de leurs maladies sera assurée à des tarifs judiciairement réduits, comparativement aux personnes qui suivent le traitement des allopathes. Le fonds capital sera de 200,000 dollars. On garantit aux souscripteurs 7 pour cent par an en or. La vieille médecine adoptera sans doute une institution destinée à faire la contre-partie.

Pour tous les articles non signés: J. REBOUX

COMMERCE

Liverpool, 28 janvier.
Dépêche de la maison Robert Funke et Cie.
Marché plus calme.
Ventes 10,000 balles.
Fair June 8 1/4.

ROYAUME DE HONGRIE

ÉMISSION DE 709,380 OBLIGATIONS

en vertu de la loi du 15 octobre 1867 votée par les deux chambres de la Diète nationale et sanctionnée par S. M. l'Empereur d'Autriche, roi de Hongrie. Le produit de cette émission est exclusivement applicable à la construction de

chemins et de canaux; le compte de l'emploi des fonds et de l'état des travaux sera rendu, chaque année, à la Diète, par le ministre des finances.

Les obligations sont garanties par:
1° Une première hypothèque spéciale sur tous les chemins de fer et canaux construits avec les ressources provenant de cet emprunt, laquelle hypothèque sera inscrite, sans frais, au profit collectif des porteurs d'obligations;
2° La totalité des revenus du royaume de Hongrie.

Ces obligations sont émises au prix de 245 francs, avec jouissance du 1^{er} janvier 1868.

Elles produisent un intérêt annuel de 15 francs, payable par semestre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet à Paris, Londres, Francfort-sur-le-Main, Amsterdam, Vienne et Pesth-Bude, sans charge ni retenues d'aucune espèce.

Elles sont remboursables à 800 francs en 50 années par tirages semestriels à partir du 1^{er} juin 1868. Les obligations souscrites en France seront délivrées munies du timbre français sans frais pour les porteurs. Elles seront au porteur, cotées à la Bourse de Paris et sur les principales places de l'Europe.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE les mardi 28, mercredi 29, et jeudi 30 janvier 1868, de 10 heures à 4 heures du soir.

A PARIS

Au siège de la Société Générale, 68, rue de Provence et dans les bureaux du quartier.

DANS LES DÉPARTEMENTS

Aux agents de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

La souscription sera ouverte en même temps à Pesth-Bude, Vienne, Francfort-sur-le-Main, Amsterdam et Londres. Dans le cas où les demandes dépasseraient le nombre de 709,380 Obligations les souscriptions seront admises à une réduction proportionnelle, sauf celles effectuées en Hongrie qui ne pourraient, dans aucun cas, être réduites au-dessous du quart de l'emprunt.

Il sera versé: 30 francs par obligation A la répartition 50 francs Du 10 au 15 mars 50 francs Du 10 au 15 mai 50 francs

Le 25 juin au 1^{er} juillet de 1868 réduction faite du coupon de 7 fr. 50 27 50

Des titres provisoires au porteur seront délivrés en échange des récépissés nominatifs, lors du deuxième versement. Faculté d'escompter avec bonification de 5 0/0 les versements non échus. On peut dès à présent souscrire par correspondance en envoyant 30 francs par obligation.

29 j. 7437

VENTE & LOCATION DE PIANOS

CÉSAR DELESPAUL

PROFESSEUR DE MUSIQUE

RUE DU CUIROIR, 42, ROUBAIX.

Prix exceptionnels. — Grande facilité de paiement. Les pianos sont vendus avec garantie sur facture.

Publication légale

Mesdemoiselles Henriette et Emotie Leignel sœurs, rentières, demeurant et domiciliées à Roubaix, ont acquis: Pour lesquelles requérantes, ont acquis: M. Jean-Baptiste Derville, marchand-boulangier, et Madame Virginie-Hippolyte Pilardeau, son épouse autorisée, demeurant ensemble à Pontoise, place de l'Hôtel de Ville, au coin de la Grande-Rue. Une maison à étage, sise à Roubaix, rue du Chemin de fer, avec cour, entourée de murailles.

Tenant d'un côté à Madame Fiquet-Derville, occupation Cambry-Vasouze, de l'autre côté à la famille Ecrepont-Brasme, dans le fond à madame Fiquet-Derville et par devant à la dite dame Fiquet-Derville. Pour extrait conforme ont signé: F. GENNKVOE

FORMATION DE SOCIÉTÉ

M. Carlos Flipo-Dufour, négociant à Tourcoing et une autre personne, dénommée en l'acte:

Ont contracté une société en nom collectif vis-à-vis de M. Flipo-Dufour, et en commandite vis-à-vis de l'autre personne pour le commerce de laines brutes, peignées et filées, déchets de laine et toutes autres matières textiles, en ce compris tous achats et ventes à commission des mêmes matières.

La raison de commerce et la signature sociale seront FLIPO-DUFOUR & Cie. M. Carlos Flipo-Dufour est seul autorisé à gérer, administrer et signer pour la société.

Les rapports sociaux s'établiront sur une somme de deux cent mille francs dont cent cinquante mille francs à fournir par le commanditaire. La société a commencé le dix janvier mil huit cent soixante-huit et doit finir à pareille époque de mil huit cent soixante-dix-huit.